

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le chiffre : 25,3 millions d'euros investis pour l'eau en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2017

Le territoire de l'Occitanie (ex-Languedoc-Roussillon) reçoit **25,3 millions d'euros** d'aide de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour financer **264 opérations** destinées à **économiser l'eau potable, restaurer les milieux aquatiques et lutter contre les pollutions domestique, industrielle et agricole.**

Les chiffres-clés en Occitanie

- **Plus de la moitié des aides (13,2 M€)** est attribuée aux opérations **de lutte contre la pollution domestique et d'amélioration de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
 - 5,6 M€ pour l'assainissement, dont 1 M€ pour les réseaux et 4,6 M€ pour le traitement des eaux usées et la valorisation énergétique des sous-produits,
 - 0,9 M€ pour l'eau potable, dont 0,6 M€ pour la protection des captages prioritaires (animation pour l'essentiel),
 - 6,7 M€ consacrés à la gestion durable des services d'eau et d'assainissement, dont 6,6 M€ dans le cadre de l'appel à projets visant à accélérer la réalisation des études nécessaires au transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux intercommunalités, avant le 1er janvier 2020 (Loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République »).
- **29% (7,2 M€)** vont à la **lutte contre les pollutions agricoles**, dont 6,4 M€ attribués à l'Agence de Services et de Paiement pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs pour soutenir les changements de pratiques (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, agriculture biologique) et réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates.
- **8% (2 M€)** bénéficient à la **renaturation des milieux aquatiques**, dont 1 M€ pour restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau et 0,7 M€ pour l'animation territoriale.
- **7% (1,9 M€)** sont attribuées à la **gestion quantitative**, dont 1,6 M€ pour réaliser des économies d'eau sur des canaux d'irrigation pour l'essentiel.

L'agence de l'eau va davantage prioriser ses actions

L'année 2017 s'achèvera dans un contexte de réduction relative des moyens financiers de l'agence de l'eau, selon les conditions prévues par le projet de loi de finances 2018 en cours de discussion parlementaire. L'agence de l'eau va donc progressivement recentrer **sa politique d'intervention sur ses priorités : adaptation au changement climatique, reconquête de la biodiversité notamment aquatique, lutte contre les pollutions toxiques, solidarité entre les territoires.** Elle reste mobilisée et à l'écoute des usagers de l'eau pour mener à bien les projets nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux.

Parmi les opérations aidées, 6 projets remarquables :

1. Pour réduire les rejets de pollution domestique

La communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (34) va transformer en énergie électrique la chaleur dégagée par l'incinérateur des boues et des graisses de sa station d'épuration. L'agence de l'eau lui attribue une aide de **2,3 millions d'euros** (1,1 M€ sous forme de subvention et 1,2 M€ sous forme d'avance remboursable sur 10 ans).

La communauté de communes Albères-Côte-Vermeille-Illiberis (66) suit les recommandations du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, dans le cadre du déplacement et du renforcement de l'émissaire de rejet des eaux traitées de la station d'épuration de Collioure/Port-Vendres. Elle enfouit la canalisation sur les 100 premiers mètres et protège ainsi davantage les petits fonds côtiers. Pour cette nouvelle dépense, l'agence de l'eau attribue une aide complémentaire au projet de **505 601 euros** (132 196 € en subvention et 373 405 euros en avance remboursable sur 10 ans).

La commune de Puissalicon (34), située au nord de Béziers, va construire une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 1 950 équivalents-habitants. Après la réhabilitation du réseau d'assainissement, la construction du nouvel ouvrage de traitement permettra d'améliorer la qualité des eaux du ruisseau de la Lirande et de La Lène. La commune reçoit une aide de l'agence de l'eau de **1,2 million d'euros** (0,3 M€ en subvention et 0,9 M€ en avance remboursable sur 10 ans).

La commune de Saint Geniès de Fontedit (34) construit une nouvelle station d'épuration d'une capacité supérieure à l'existante afin d'accueillir la population future. Elle améliore ainsi le traitement sur le phosphore, afin de protéger le ruisseau du Taurou (récepteur du rejet), classé en zone sensible. Pour cet ouvrage et la canalisation de liaison avec l'ancienne station, la commune reçoit une subvention de l'agence de l'eau de **322 132 euros**.

2. Pour préserver les milieux aquatiques

La Région Occitanie anime la démarche de préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, dont la création est prévue fin juin 2018. Les orientations de cette démarche sont issues de deux séminaires préalables associant plus de 170 acteurs de la biodiversité de la région et s'articulent autour de trois thématiques principales : connaissance, mise en réseau des acteurs de la biodiversité, ingénierie au service des projets de territoire. Pour la création de l'équipe projet (3 postes sur une période de 18 mois), l'agence de l'eau accorde une subvention de **67 108 euros**, soit 25% de la dépense.

3. Pour accompagner la structuration des services d'eau et d'assainissement

6 intercommunalités de la région Occitanie bénéficient, ce trimestre, d'une subvention globale de l'agence de l'eau de **6,6 millions d'euros** dans le cadre de l'appel à projets « Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau », afin de réaliser les études nécessaires à la prise des compétences « eau » et « assainissement » et structurer ces services avant le 1er janvier 2020 (Loi NOTRe).

Cet appel à projets, qui a rencontré un grand succès, est désormais clos. A compter du 1er juillet 2017, ce type d'études est susceptible de bénéficier de l'aide **prévue dans le programme « Sauvons l'eau »** de l'agence (subvention jusqu'à 60%), sous réserve des disponibilités financières et des priorités.

Au total, sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau](#), pour le 3^{ème} trimestre 2017, totalisent un montant de **133 millions d'euros** pour financer **2 050 projets** pour l'eau. L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com